

Les chefs de ménage âgés au Sénégal : illusion statistique ou réalité ?

ANTOINE Philippe
GNING Sadio Ba
DIAL Fatou Binetou

Au Sénégal, une proportion importante des hommes âgés est déclarée comme chef de ménage. Ce constat statistique conduit à une image d'un pays où un grand nombre de ménages ont à leur tête des personnes âgées dont certaines avec de faibles ressources. Par exemple selon les résultats de la deuxième enquête de suivi de la pauvreté conduite en 2011 (ANSD, 2013), l'âge moyen des chefs de ménage est de 52 ans ; plus du quart des chefs de ménage (26,7 %) sont âgés de 60 ans et plus. L'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages dont le chef est âgé de 60 ans et plus et quel que soit le milieu : à Dakar près de trois d'entre eux sur dix sont pauvres, près de la moitié dans les autres centres urbains et plus de six sur dix en milieu rural. Cette image projetée par la statistique n'est-elle pas un peu distordue et la place des personnes âgées n'est-elle pas survalorisée ? Les utilisateurs de données ne vont-ils pas établir un raccourci entre chef de ménage et principal pourvoyeur de ressources ? Schématiquement, aux yeux des utilisateurs de données, un ménage serait composé d'un individu principal pourvoyeur de ressources – l'homme chef de ménage –, de l'épouse pouvant éventuellement apporter un revenu supplémentaire et des jeunes enfants qu'il faut nourrir, soigner et éduquer (Kuépié, 2004).

Notre communication se propose de revisiter la situation des chefs de ménage âgés à travers une analyse des données du recensement du Sénégal de 2002¹. Nous avons également conduit des entretiens² auprès de 48 ménages (rural, urbain, semi-rural, semi-urbain) afin de mieux qualifier les différentes configurations de ménage rencontrées. Nous avons également interviewés des cadres statisticiens,

¹ On recourt aux données de recensement, car l'effectif de personnes âgées est important contrairement aux enquêtes par sondage où leur effectif est faible et empêche de conduire des analyses statistiques significatives.

² Ce programme a été financé par l'ANR Franco-britannique. Projet HH-MM. Des ménages à ménager : les implications de collectes standardisées pour comprendre les relations intergénérationnelles. Remercions l'ANSD (ex DPS) qui nous a donné accès aux données.

* IRD–CEPED, Paris

** Université Gaston Berger, St Louis

*** IFAN Cheikh Anta Diop, Dakar

producteurs ou utilisateurs de données, et des enquêteurs, tous ayant une certaine expérience des enquêtes statistiques³.

Ménage et chef de ménage

La notion de ménage est un concept bien utile quand il s'agit de procéder au dénombrement de la population. Pour faciliter ce dénombrement, on recueille le lien qui unit chaque personne du ménage à une personne de référence dénommée, dans la plupart des opérations de collecte en Afrique francophone, « chef de ménage ». La définition du ménage est plus ou moins bien adaptée aux configurations domestiques relatives à différentes cultures (Van de Walle, 2006 ; Randall *et al.*, 2011). Les caractéristiques propres du chef de ménage, notamment son statut social, doivent aussi servir à situer les ménages les uns par rapport aux autres. C'est pourquoi cet individu doit être une personne « importante » du ménage, soit parce qu'il assure la subsistance du groupe domestique, soit parce qu'il prend les décisions majeures, etc. Selon les contextes, la désignation du chef de ménage par l'ensemble des membres du ménage peut aller de soi ou poser des difficultés (Lefranc, 1997). Pour certains auteurs comme Gilles Grenèche (1995), l'existence de relations assez hiérarchisées au sein des ménages en Afrique laisse peu d'incertitude sur l'identité du chef de ménage.

Au Sénégal, la notion de ménage existe dans les différentes langues nationales et semble correspondre à une réalité sociale. Ainsi au recensement de 2002 (DPS, 2002), le ménage est défini comme un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement ou la nourriture, prennent leur repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne dénommée chef de ménage. Le manuel d'instruction donne les traductions suivantes du terme en langue nationale : *njël* en wolof ; *ngank* en serer ; *hirande* en pulaar, *siitik* en diola. Cette définition du ménage ne change pas, quel que soit l'opérateur, national ou international, qui pilote l'enquête. Cette définition connaît toutefois des exceptions ainsi dans certaines enquêtes sont également membres du ménage ceux qui partagent des dépenses, mais dorment ailleurs⁴.

La désignation du chef de ménage (CM) est un peu plus floue. Malgré certaines recommandations elle reste laissée à l'appréciation des enquêtés, voire de l'enquêteur. Selon un cadre statisticien « la personne qui se dit chef de ménage, accueille souvent une partie de sa famille élargie ; c'est, en général, des personnes qui ont une certaine aisance financière, aisance économique ». Au recensement de 2002, le CM est celui dont on reconnaît l'autorité. Par contre lors de la dernière EDS (2011) divers critères sont mobilisés pour appréhender le chef de ménage qui est considéré comme la personne responsable du ménage. Cette personne peut être désignée sur la base de l'âge (le plus âgé), du sexe (généralement, mais pas nécessairement de sexe masculin), du statut économique (personne en charge économique du ménage) ou pour d'autres raisons. Selon les instructions données aux enquêteurs, il n'y a généralement pas de problèmes à désigner cette personne. Mais il existe de nombreuses exceptions, à cette règle à

³ Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont accepté de répondre à nos questions.

⁴ EDS IV « Parfois, les gens prennent leur repas dans un ménage et dorment dans un autre. Dans ce cas, considérez la personne comme un membre du ménage où elle dort ». PARSTAT : *un même ménage peut, selon sa taille, habiter plusieurs logements voisins*

commencer dans les situations de polygamie. En effet en cas de polygamie avec résidence séparée des épouses, le mari est « rattaché » au domicile de la première épouse ; les autres épouses sont considérées comme chef de ménage dans leur domicile respectif.

Les instructions données aux enquêteurs conduisent de fait à privilégier, par préséance, la personne dont tout le monde reconnaît qu'il est « l'autorité ». Les entretiens avec des cadres de la statistique montrent que de fait la « séniorité » s'impose. Ainsi, un cadre démographe donne l'exemple suivant : « Prenons le cas d'une personne très âgée, 85 ans, et qui ne travaille plus depuis des années ; son fils est là et c'est en fait lui qui fait tout dans la maison. Comment les enquêteurs vont-ils trancher ? Il est difficile pour un fils qui habite avec son père, de dire que : « c'est moi le chef de ménage » alors que son père est là. Dans ce cas, on retiendra le père comme chef de ménage, car il y a certaines valeurs, qui existent au Sénégal. Quelle que soit votre capacité financière, lorsque vous êtes dans un ménage et que vous vivez avec vos parents, le chef de ménage reste en général, la personne la plus âgée ». Cette situation est fréquente dans les pays du Sud comme le montrent les analyses, à partir des données des recensements, de Steven Ruggles et Misty Heggeness (2008) concernant la coresidence intergénérationnelle. C'est particulièrement le cas au Sénégal (Golaz et Antoine, 2011).

Souvent perçu comme symbole de la sagesse, l'avancement en âge confère aux hommes une certaine valorisation de leur statut social. Il a tendance à être à la fois, l'homme le plus âgé, qui prend les décisions, arbitre les dissensions et est le propriétaire immobilier et/ou foncier. Cette situation conduit à le présenter avec le statut de chef de ménage. Polysémique, ce concept prête à confusion et renvoie au moins à trois significations : chef de la maisonnée (*borom kër* en wolof, *yaal mbin* en serer), chef de la cuisine (*borom njël* ; *yaal ndaak*) et autorité morale, le *Kilifa*. Autrement dit, dans les ménages qui accueillent une personne âgée, le chef de ménage se confond avec le chef de famille le plus âgé reconnu comme l'autorité morale ou le *kilifa* de la concession. Il possède donc un pouvoir charismatique sur l'ensemble des membres du ménage qui le considèrent comme la personne de référence de la famille. Consulté sur toutes les affaires concernant le ménage, il arbitre, prend les décisions et règle les conflits ; en tant qu'autorité morale, il veille à assurer la stabilité et la cohésion du ménage.

Ces interrogations sur le choix du chef de ménage se retrouvent dans d'autres études conduites en Afrique. Dans un travail sur les stratégies de survie des ménages en Côte d'Ivoire, Koné Koko Siaka (2002) a substitué à la notion de chef de ménage déclaré celle de principal soutien économique ; dans ce cas 12 % des ménages (quel que soit l'âge du CM) s'en sont trouvés affectés. Ceci signifie que le chef de ménage peut ne pas être le principal soutien économique. De son côté, Dorrit Posel (2001) a conduit une étude en Afrique du Sud qui relève une situation voisine à celle observée au Sénégal. Le CM n'est pas celui qui se déclare comme tel par rapport à l'âge, aux revenus et à l'importance de ses relations avec les autres membres du ménage. Les résultats de ses travaux montrent qu'il a tendance à être plutôt l'homme le plus âgé du ménage quelque soit la situation des femmes, ou bien les parents âgés plutôt que les enfants. Le CM est en général l'autorité morale qui prend les décisions dans le ménage. Les revenus peuvent modifier la sphère d'influence du chef. Cependant dans les ménages où l'unité conjugale est dirigée par un homme, les responsabilités en réalité sont partagées avec la femme. Dorrit Posel montre que les caractéristiques du chef changent selon le genre et suit une certaine hiérarchisation dans le ménage. Les femmes ont une perception plus conventionnelle du CM qu'elles ont tendance à prendre pour celui qui prend les décisions.

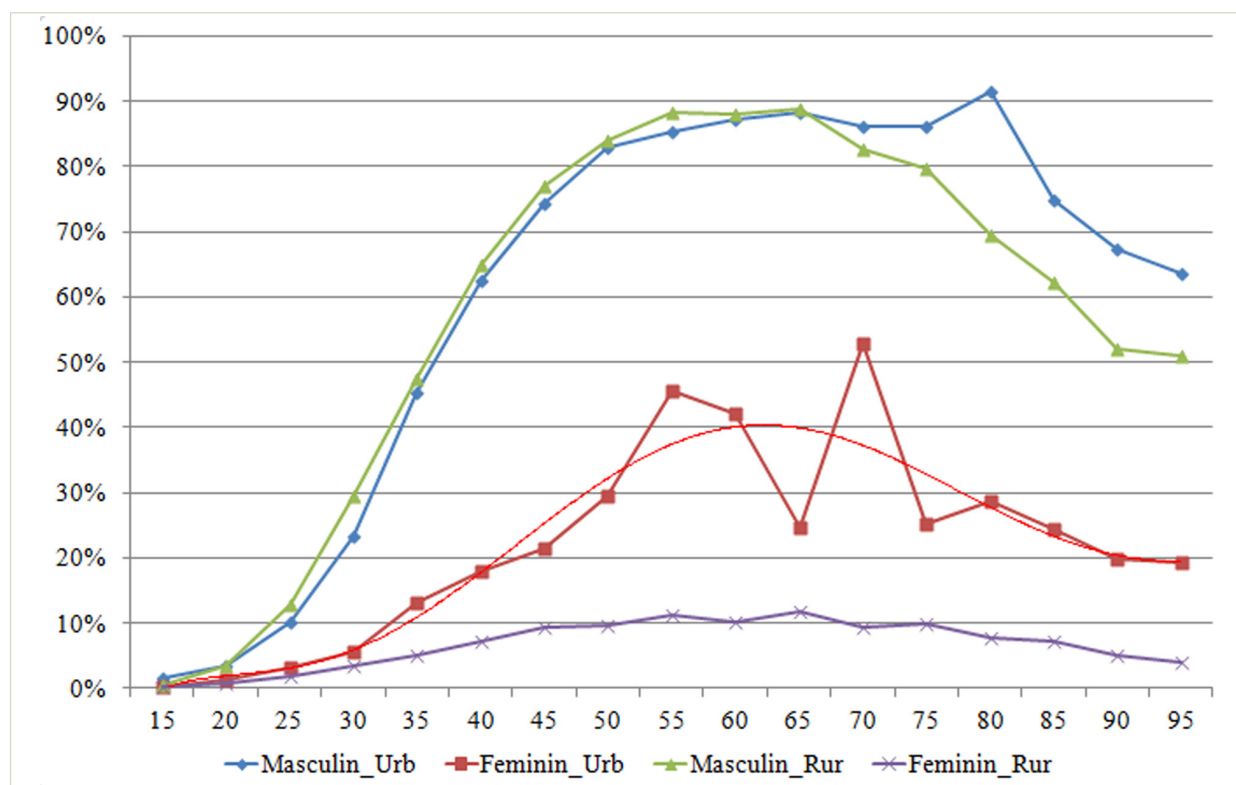
La notion de chef de ménage laisse une certaine marge de manœuvre tant au moment du recueil de l'information sur le terrain qu'au moment de l'interprétation. Une interrogation subsiste : qui est le chef de ménage ? Le principal pourvoyeur de ressources, celui qui gère les dépenses du ménage, ou bien encore celui qui est l'autorité morale. Une même personne peut évidemment occuper les trois rôles, mais ce n'est pas toujours le cas en particulier quand le chef de ménage est âgé. Dans ce cas l'autorité morale n'a-t-elle pas tendance à primer sur la fonction de principal contributeur ?

Un constat s'impose au Sénégal, une part importante des hommes âgés sont déclarés chefs de ménage (Figure 1) : entre 50 et 80 ans, c'est près de 90 % des hommes qui sont déclarés chefs de ménage en milieu urbain et un peu près la même proportion en milieu rural entre 50 et 70 ans. À l'âge de 85 ans, c'est encore 60 % des hommes en milieu urbain et 75 % en milieu rural qui sont déclarés chefs de ménage. La proportion de femmes chefs de ménage est plus faible ; elle atteint 40 % à 60 ans chez les femmes urbaines. La plupart des femmes déclarées chefs de ménage sont, dans plus de 95 % des cas, des femmes mariées soit comme épouse de polygame (un peu moins de la moitié) soit en situation de monogamie, leur mari résidant ailleurs. Contrairement à une idée souvent avancée,⁵ on compte, au Sénégal, très peu de femmes non mariées (célibataires, divorcées ou veuves) parmi celles déclarées chefs de ménage. Une autre approche ne retenant pas la notion de chef de ménage confirme qu'à Dakar être indépendante sur les plans résidentiel et matrimonial constitue malgré tout un statut relativement difficile à revendiquer par les femmes (Adjamagbo et Antoine, 2009).

Nos entretiens qualitatifs mettent en évidence comment le statut des femmes est minimisé, y compris par les femmes elles-mêmes. C'est le cas de Seynabou dans la banlieue de Saint Louis. Elle est première épouse d'Abdou, 62 ans, qui ne travaille plus et ne peut guère contribuer aux dépenses du ménage. Seynabou habite avec ses petits enfants et deux de ses enfants : l'un est encore célibataire, l'autre est marié. Ce dernier vit avec sa femme et ses enfants dans l'une des chambres que Seynabou et son mari occupent dans la concession. Seynabou a par ailleurs, la garde de ses trois petits fils dont les parents sont en Mauritanie. Comme nombre de femmes que nous avons rencontrées, Seynabou s'est d'abord déclarée comme femme au foyer avant de nous apprendre au fil de l'entretien qu'elle tenait un petit commerce. Les revenus qu'elle en tire lui permettent de compléter les dépenses relatives à la cuisine, le « *njël* ». Pour tenir sa marmite, elle compte aussi sur l'aide de ses fils qui sont migrants en Espagne et en Mauritanie ainsi que sur sa fille qui vit à Dakar. Elle fait le constat suivant : « les chefs de ménage et les jeunes ne travaillent pas, chacun se débrouille. À vrai dire, ce sont les femmes qui sont les véritables chefs de ménage parce qu'elles gèrent et complètent les dépenses relatives à la cuisine (le *njël*) ». Malgré cette boutade, c'est son mari qui est désigné par elle-même et par les autres membres de la concession comme CM puisqu'il est le plus âgé parmi les fils du défunt chef de famille, alors que Seynabou est le principal pourvoyeur de ressources.

⁵ Comme ce commentaire page 27 du rapport analysant le recensement de 2002 (ANSD, 2008) « ... il faut signaler, dans l'ensemble, que ce phénomène (le veuvage) ajouté à celui du divorce tend à renforcer le poids des femmes vivant « seules » et, d'une certaine manière, la proportion de femmes devant assumer, seules, des charges de chef de famille, comme c'est le cas pour les femmes chefs de ménage. » Affirmation contredite par le tableau 5.12 page 74 où seulement 3,6 % des femmes chefs de ménage ne sont pas en union.

Figure 1. Proportion de chefs de ménage par groupe d'âge⁶



Source : À partir des données du RGPH 2002

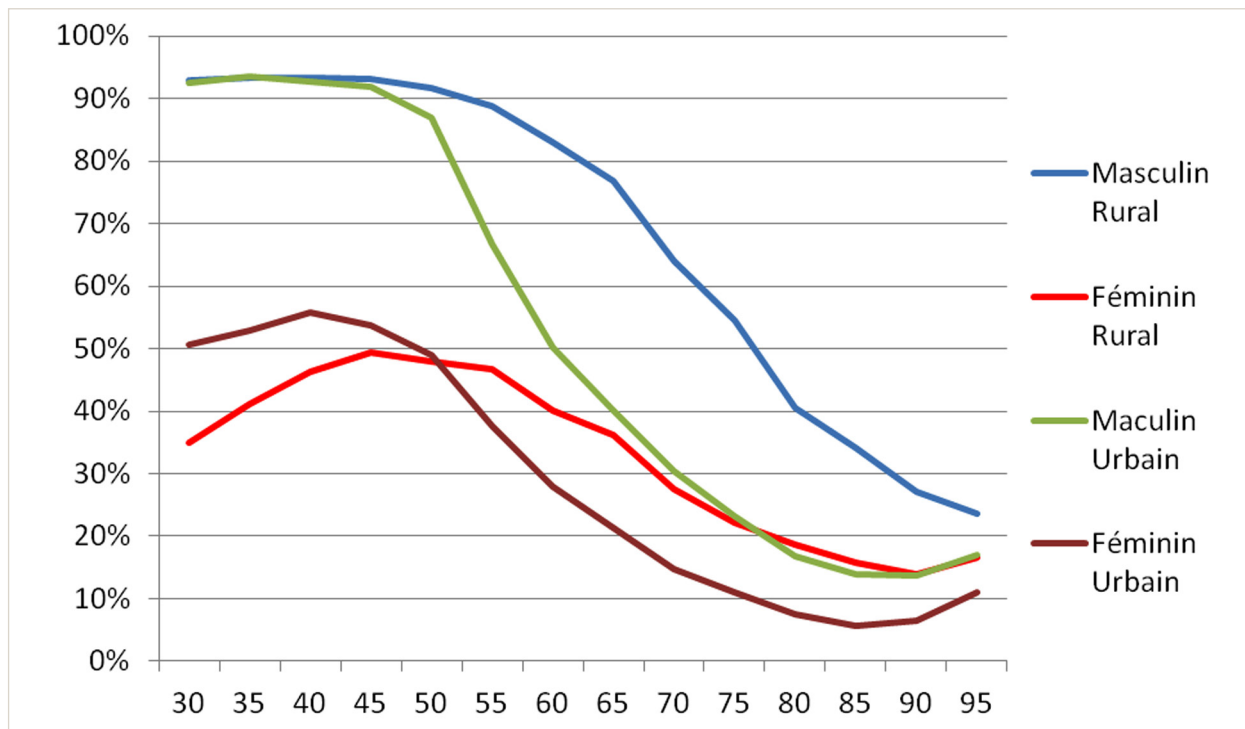
Le CM est-il pourvoyeur de ressources ?

Cette forte proportion d'hommes âgés chefs de ménage interpelle : sont-ils en capacité de procurer des ressources au ménage ? Pour vérifier si le CM est aussi pourvoyeur de ressources à partir des données du recensement on a recours à un proxy : l'exercice d'une activité rémunérée ou non. On a donc établi une typologie selon l'âge du CM déclaré en prenant en considération l'activité ou non du CM, du conjoint, des enfants, des autres membres du ménage afin de repérer qui est bien pourvoyeur de ressources.

Plus on progresse en âge, les chefs de ménage sont de moins en moins nombreux à être pourvoyeurs de ressources (Figure 2). Par exemple pour les hommes en ville la proportion de CM exerçant une activité est de 93 % à 45 ans, atteint 80 % à 55 ans pour ensuite diminuer rapidement et atteindre 23 % à 75 ans. En milieu rural jusqu'à 60 ans plus de 90 % des hommes chefs de ménage exercent une activité rémunérée ; passé cet âge la proportion diminue, mais moins vite qu'en ville, ils sont encore 55 % à se déclarer actifs à 75 ans. La plupart des hommes âgés en milieu rural se déclarent agriculteurs, mais continuent-ils de travailler la terre ? Chez les femmes la proportion travaillant est bien moindre et diminue aussi à partir de 60 ans, en particulier en milieu urbain.

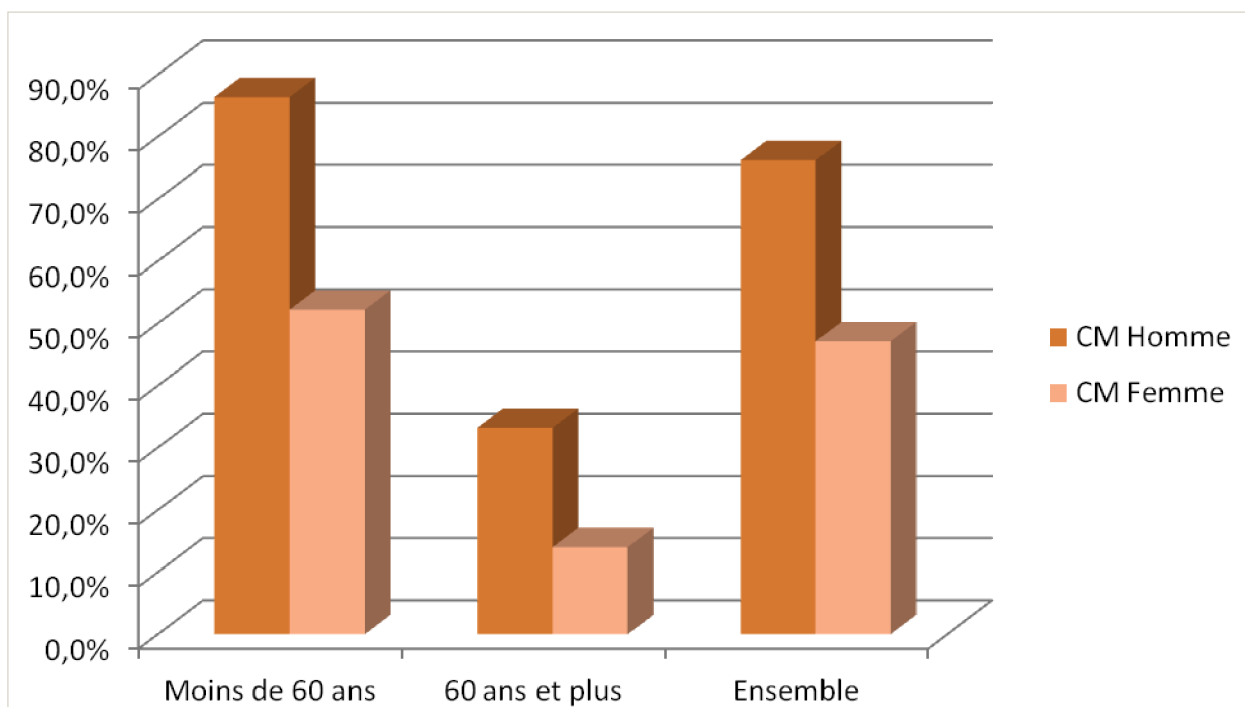
⁶ Du fait d'une mauvaise déclaration des âges, nous avons ajusté la courbe des femmes urbaines (trait rouge continu)

Figure 2. Proportion CM pourvoyeur ressources



Source : À partir des données du RGPH 2002

Figure 3. Proportion CM pourvoyeur de ressources



Source : À partir des données du RGPH 2002

Une synthèse de ces résultats est présentée à la figure 3. Pour les hommes avant 60 ans, dans près de 85 % des cas, celui qui est déclaré chef de ménage est aussi certainement le principal pourvoyeur de ressources. Au-delà de cet âge, ils ne sont plus que 30 % dans cette situation. Du côté des femmes, elles sont 50 % à apporter des ressources avant 60 ans et seulement 10 % au-delà de cet âge.

Ces informations confirment le constat des enquêteurs sur le terrain. Ainsi, cette enquêtrice très expérimentée remarque : « Parfois on repère une personne comme étant le « borom njël », mais qui déclare leur papa présent dans la maison comme étant le chef de ménage. De fait, c'est le fils qui gère, qui donne l'argent, c'est lui qui fait tout, mais il cède l'autorité à son papa. Dans ce cas-là, on prend le père comme chef de ménage alors que si on appliquait vraiment les instructions, ça devrait être juste le fils. Entre les instructions et ce qu'on trouve sur le terrain, c'est souvent différent ».

Ces résultats globaux conduisent à s'interroger sur la notion de chef de ménage au-delà de 60 ans et sur les glissements possibles entre celui qui assure les ressources économiques du ménage et celui qui exerce l'autorité morale. Ce dernier rôle n'occulte-t-il pas un autre protagoniste qui joue pourtant un rôle économique majeur au sein du ménage ?

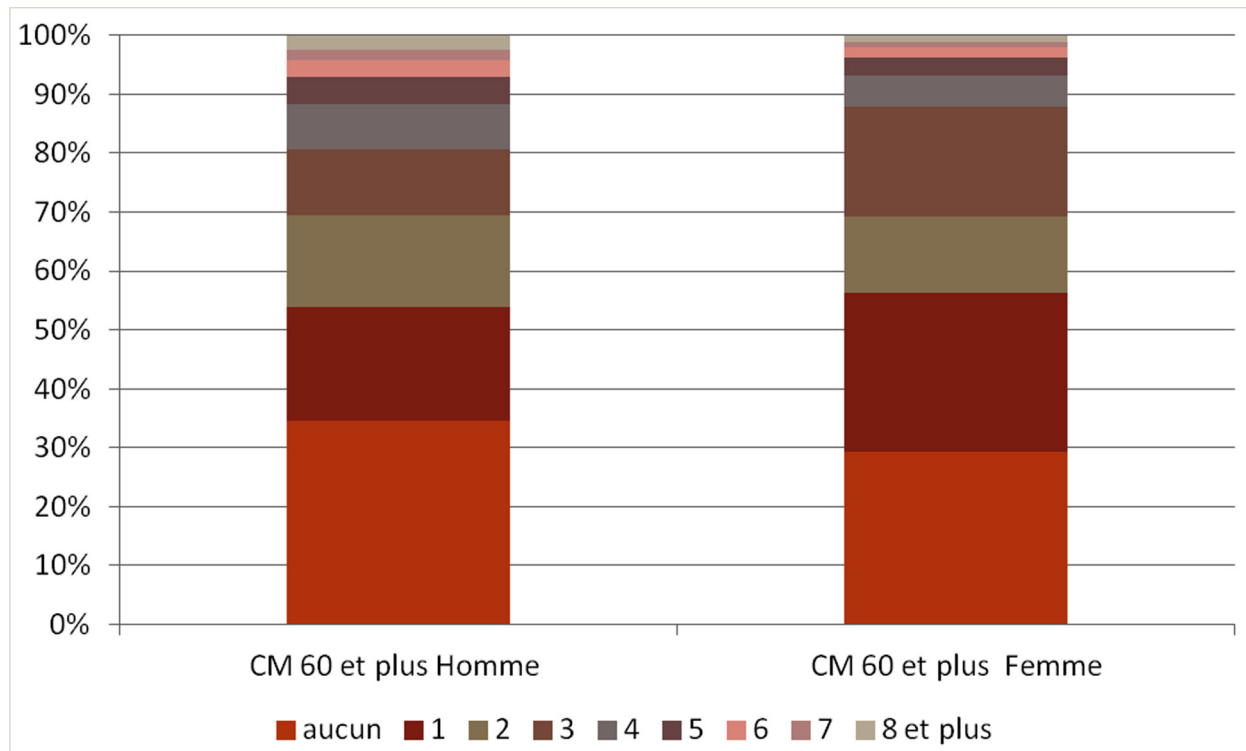
Choisir un autre CM

On a remis en cause précédemment l'attribution du titre de CM à certains hommes âgés non pourvoyeurs de ressources. Poursuivons l'exercice plus en avant. Si l'on veut rendre compte du niveau de vie du ménage, ne faut-il pas rechercher la personne qui dans le ménage peut tenir le rôle de pourvoyeur de ressources ? On va créer arbitrairement un CM de substitution qui est en capacité d'être le principal pourvoyeur de ressources. Évidemment, cet exercice connaît certaines limites : on se focalise ici sur les ressources tirées d'une activité, car, faute d'informations adéquates dans le recensement, on ne peut pas prendre en compte les autres sources de revenus comme la pension, les loyers, etc. L'idée est donc de rechercher parmi les autres membres du ménage quels sont ceux qui exercent une activité rémunérée. Les résultats montrent qu'on se trouve face à une grande diversité de situations (Figure 4). Au sein des ménages dont le CM déclaré est un homme de 60 ans et plus, dans environ 35 % de cas aucun membre du ménage ne reçoit de rémunération, dans moins de 20 % des cas c'est seulement une personne et dans 46 % des cas deux personnes ou plus qui peuvent jouer ce rôle. Dans les ménages dirigés par une femme âgée de 60 ans et plus, les proportions sont voisines, respectivement de 30 % sans CM de substitution, 25 % avec 1 personne pouvant tenir ce rôle et 45 % quand ce sont deux personnes ou plus.

On le constate, près d'un tiers de ces ménages ne déclare aucun actif au sein du ménage. Le pourvoyeur de ressources est certainement externe au ménage, mais nous n'avons aucun moyen d'en relever les caractéristiques ? Concernant cet aspect les entretiens qualitatifs apportent quelques éclairages. Le cas de Modou, 90 ans, illustre bien la situation des ménages où aucun actif ne réside dans le ménage. Modou est un ancien charretier il vit avec sa femme Madjiguène âgée de 80 ans. Ils ont onze enfants. Sa maison de Grand Yoff à Dakar accueille aussi un des neveux de Modou, ses deux petits-fils et les épouses de deux de ses garçons ainsi que le mari de sa fille Ada. Modou est déclaré comme chef de ménage, car la maison lui appartient, cependant il n'a plus de ressources pour contribuer aux dépenses du ménage. Il reçoit de l'aide de l'extérieur, de temps en temps Médoune le petit-fils de Modou, âgé de 24 ans, réparateur de télévision et l'époux photographe de sa fille Ouly contribuent aux dépenses du

ménage. Mais c'est de fait Maguette, son fils âgé de 50 ans, chauffeur de taxi, qui vit lui aussi à Dakar dans une autre maison qui assure l'essentiel des dépenses du ménage de son père. Il est le principal soutien du ménage. Il n'apparaît pas dans le ménage puisque résident ailleurs, mais c'est lui qui en est le principal pourvoyeur de ressources de ce ménage.

Figure 4. Nombre de pourvoyeurs de ressources dans le ménage



Source : À partir des données du RGPH 2002

Parfois on rencontre des situations de grande précarité. Babacar a 64 ans, il est marié à Marième, 58 ans. Babacar est un tourneur à la retraite. Il vit dans le quartier de la Medina à Dakar. Son ménage accueille ses enfants et ses petits-enfants. Le couple a quatre enfants au total. Sa femme est femme au foyer. Son premier fils Pape 28 ans n'a pas d'activité, Binta l'épouse de Pape est ménagère, et ils ont quatre jeunes enfants tous élèves. Sa fille Awa, 26 ans ne travaille pas. Son fils Issa 22 ans est dans la même situation, tandis que Mame, 20 ans, tente de se former au perlage. Le ménage vit dans une baraque et possède comme seuls biens une télévision, un frigidaire et un ventilateur. Le ménage ne reçoit pas de ressources de l'extérieur. Toutes les dépenses reposent sur la maigre pension de Babacar qu'il reçoit tous les deux mois et insuffisante pour faire vivre toute la famille. Le chef de ménage ne peut couvrir les charges du ménage et il n'y a pas de pourvoyeur extérieur. Nous sommes dans une situation du bricolage quotidien pour assurer la survie du ménage analysée par Abdou Salam Fall (2007)

Pour choisir un CM de substitution lorsque plusieurs personnes peuvent tenir cette place, nous avons procédé à un choix aléatoire d'une personne parmi celles ayant les capacités à remplir ce rôle. Un peu plus d'hommes que de femmes peuvent prétendre à ce statut (Tableau 1), surtout quand le CM déclaré est une femme.

Tableau 1. CM de 60 ans et plus et CM de substitution en milieu urbain (selon sexe)

Sexe du pourvoyeur de ressources	Sexe CM	
	Homme	Femme
Homme	53	61
Femme	47	39
Total	100	100

Source : À partir des données du RGPH 2002

Les CM de substitution sont souvent bien plus jeunes que les CM déclarés. Quand le CM est un homme, son substitut est âgé de moins de 40 ans dans près de la moitié des cas (49 %) ; dans 44 % des cas, il est un peu plus âgé entre 40 et 59 ans (Tableau 2).

Tableau 2. CM de 60 ans et plus et CM de substitution en milieu urbain (selon âge)

Groupe d'âge pourvoyeur de ressources	Sexe CM	
	Homme	Femme
moins 40 ans	49	35
40-59 ans	44	63
60 ans et plus	7	2
Total	100	100

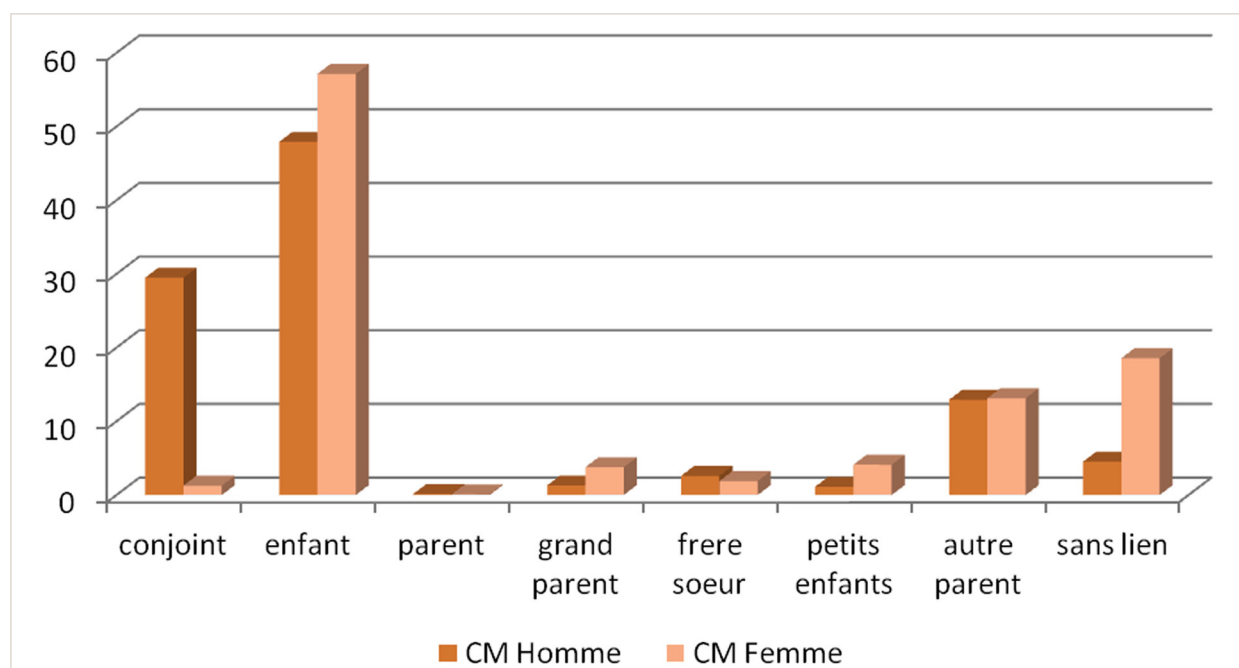
Source : À partir des données du RGPH 2002

La figure 5 présente la relation de parenté du CM de substitution avec le CM déclaré. Dans la majorité des cas c'est un des enfants, garçon ou fille, du CM qui de fait prend en charge le ménage. Mais la situation diffère, entre CM déclaré homme ou femme, quand au rôle du conjoint.

En effet, le conjoint féminin se substitue au mari âgé qui ne travaille plus dans 28 % des cas. La différence d'âges entre les conjoints amène l'épouse plus jeune à suppléer par son travail au manque de ressources de son mari. C'est près de 30 % des ménages dont le CM est un homme de plus de 60 ans qui sont dans cette situation (Figure 5). Le cas, à Thiès, de Fatou Kiné, 52 ans illustre bien ce phénomène. Elle est la première épouse de Diouf, 63 ans, dont la seconde épouse Khady bien plus jeune vit également avec eux. Diouf est un ancien tailleur contraint d'arrêter ses activités quand sa machine à coudre est tombée en panne ; il n'avait pas les moyens de s'en racheter une nouvelle. Faute de revenus, il donne la dépense quotidienne quand il le peut. Les deux coépouses cuisinent à tour de rôle. Fatou Kiné, qui est une griotte, tient également un petit commerce. L'argent qu'on lui remet lorsqu'elle chante dans les cérémonies et les bénéfiques qu'elle tire de la vente de tissus de Mauritanie que lui envoie son frère, lui permettent de payer les charges relatives à sa cuisine quand c'est à son tour de préparer. Elle est aussi aidée financièrement par sa fille aînée qui est bonne chez des particuliers. Par contre, Khady, dont les enfants sont encore très jeunes, ne reçoit que de maigres revenus de son activité occasionnelle de coiffeuse, elle peine davantage à gérer sa cuisine ; il arrive qu'elle sollicite sa coépouse pour un prêt d'argent ou de denrées alimentaires. Auparavant Diouf était financièrement soutenu par ses neveux, mais, depuis

qu'il s'est marié avec Khady, ce n'est plus le cas. Diouf compte donc sur le soutien de ses femmes qui se débrouillent pour subvenir aux frais du ménage. De manière générale, c'est Fatou Kiné qui est le dernier recours lorsque ni Diouf ni Khady ne peuvent assurer la dépense quotidienne. C'est donc la première épouse qui est le principal contributeur dans ce ménage même si elle ne se déclare pas chef de ménage.

Figure 5. Relation de parenté du pourvoyeur de ressources avec le CM (60 ans et plus)



Source : À partir des données du RGPH 2002

Dans la grande majorité des cas (Figure 5), c'est l'un des enfants présents qui est le principal contributeur ; dans 45 % des cas quand c'est un homme âgé qui est le CM et dans 55 % des cas quand c'est une femme. Regardons la situation de Mamadou, 80 ans, chef d'un village du Saloum. Il habite dans une partie de la grande concession familiale avec sa première femme et leurs enfants ainsi que deux veuves — l'une du père de Mamadou et l'autre est sa sœur —, elles ont chacune gardé leur logement dans la concession, mais elles mangent avec les autres membres du ménage. Les fils, en particulier Babacar le fils aîné de Mamadou qui est boutiquier, se mobilisent pour assurer les charges matérielles du ménage. Ils assurent la dépense quotidienne et les frais de santé de leurs parents et de leur petite famille, chacun de leur côté. Ils habitent dans la concession et prennent leur repas apporté depuis la cuisine du ménage de Mamadou. C'est Mamadou qui est désigné comme le CM car il est l'autorité morale et aussi le propriétaire de la maison, mais il n'a pas suffisamment de ressources pour faire vivre l'ensemble du ménage. C'est son fils Babacar qui est le principal pourvoyeur du ménage. Le fait de donner une importance primordiale à celui qui exerce l'autorité conduit à recueillir sur le terrain de grands ménages dont le mode de fonctionnement est complexe. On a l'impression qu'au sein du ménage dessiné autour de Mamadou que ce sont plusieurs unités socio-économiques qui sont imbriquées les unes dans les autres et qui interagissent (Gastellu, 1980 ; Adjamagbo *et al*, 2006)

Discussion

L'examen de la situation des chefs de ménage âgés à partir des données de recensement et les entretiens qualitatifs montrent la primauté accordée à la séniorité et à la notion d'autorité morale. Le recueil des données censitaires ainsi organisé tend à restituer une société dirigée en partie par les personnes âgées. Elle tend à occulter la place occupée par des acteurs plus jeunes ayant des capacités financières. Dénombrer le ménage à partir de ceux qui reconnaissent une même autorité tend aussi à construire des ménages de grande taille. Ainsi, deux frères mariés avec chacun des enfants et vivant avec leur père constitueront un même ménage, alors que si la collecte obéissait à d'autres recommandations et définitions on pourrait relever deux voire trois ménages : celui de chacun des deux frères plus éventuellement celui du père s'il n'est pas hébergé par un des fils. C'est ce qui se passerait si on appliquait à la population sénégalaise la définition du ménage retenue au Burkina Faso au recensement de 2006. En effet, dans ce pays le ménage ordinaire est considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont recensés, qu'ils soient apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés qui vivent ensemble. Dans les concessions ou dans les maisons habitées par des parents et leurs enfants mariés, l'agent recenseur doit traiter les parents comme étant un ménage différent de ceux formés par chacun de leurs enfants mariés. Chacun des enfants mariés constitue avec sa (ou ses) femme (s) et ses enfants non mariés un ménage. Par contre, si l'un ou l'autre des parents dépend de son enfant marié, il appartient au ménage de ce dernier (Ministère de l'Économie et des Finances -Burkina Faso, 2009). On voit la notion de ménage burkinabè est presque aux antipodes de celle utilisée au Sénégal : on privilégie au Burkina le noyau familial restreint. Dans un cas comme dans l'autre, on construit arbitrairement des unités familiales, relativement étroite au Burkina et assez élargie au Sénégal en particulier en cas de cohabitation intergénérationnelle. Le choix fait au Sénégal conduit à des ménages comprenant plusieurs noyaux disposant de ressources différentes et masque donc les inégalités intra-ménage.

La comparaison des notions de ménage dans ces deux pays sahéliens relativise les analyses qu'on peut réaliser à partir des caractéristiques du chef de ménage. Le ménage est un construit ; son appréciation repose en partie sur la subtilité de l'enquêteur à en dresser les limites (Randall *et al.*, 2013), car parfois la situation est très complexe comme l'illustre le cas de Moustapha, 62 ans, charpentier dans un village du Saloum. Dans le village il habite avec sa première épouse, leurs enfants et ses frères. Il s'est remarié avec son ex-première femme, Djeynaba, devenue veuve, qui a maintenant rang de deuxième épouse⁷. Elle vit à Dakar avec leur fils ; Moustapha passe de temps en temps la visiter. À Dakar, c'est Idrissa, le fils aîné qui donne la dépense quotidienne tandis que le père se considère comme simple autorité morale. En revanche, au village, Moustapha avec ses revenus de charpentier assume une grande part des dépenses familiales, mais considère que l'autorité morale est exercée par son grand frère. Moustapha bénéficie d'une aide financière de ses fils, en particulier celle d'Idrissa. Moustapha ne peut-être

⁷ Au Sénégal selon la tradition on ne peut épouser de nouveau une femme avec qui on était divorcé que si elle s'est remariée entre-temps puis est devenue veuve ou divorcée.

considéré comme CM ni à Dakar – il n’y réside pas⁸ – ni au village, même s’il assure l’essentiel de la ration alimentaire du mois, car il n’est pas le « kilifa », alors qu’il le serait si on retenait le rôle économique. On le voit le chef de ménage est une donnée construite qui peut donner des résultats différents suivant les critères retenus

Conclusion

Outil de collecte, la notion de chef de ménage chez les personnes âgées ne correspond pas toujours à une réalité économique. Toutefois, les utilisateurs de données risquent d’établir un raccourci entre chef de ménage et principal pourvoyeur de ressources. Certes le niveau de vie du ménage ne dépend pas uniquement des revenus de son chef, mais on est tenté d’attendre que sa participation soit substantielle.

Le fait d’identifier le chef comme étant celui qui se déclare comme tel ou est reconnu dans ce rôle constitue un marqueur d’une position de pouvoir au sein du ménage. En tant qu’autorité morale, le CM veille à assurer la stabilité et la cohésion du ménage. Toutefois, quand son âge ou son état de santé ne lui permet plus de gérer le ménage et par ricochet la famille, il cède son pouvoir à l’un de ses descendants. Mais alors les attentes à son égard perdurent. Le parent âgé continue d’être perçu par son entourage comme le principal soutien du ménage, malgré son départ à la retraite ou l’arrêt de ses activités. Cette option à plusieurs conséquences sur l’appréhension de la situation sociale et de l’éventuelle élaboration de politiques sociales quand le CM est âgé. On tend à recueillir alors des ménages de taille élevée et à augmenter la proportion de ménages dirigés par des personnes âgées sans ressources. Par exemple au Sénégal le *Plan Sésame* cible les plus de 60 ans sans avoir la possibilité de tenir compte des ressources des descendants qui s’avèrent être les pourvoyeurs de ressource. Cela peut conduire à sous-estimer le niveau de vie de ces ménages, car le pouvoir économique du père ou de la mère âgé est bien en deçà de celui du chef de ménage de substitution. On tend également à présenter les jeunes adultes comme des dépendants et à occulter leur contribution dans le ménage. Par ailleurs, identifier prioritairement le CM comme un homme sous-estime l’apport et la contribution des femmes et les oublier dans les programmes d’appui au secteur informel.

De quoi parle-t-on exactement quand on présente des statistiques à partir des ménages (Hertich et Pilon, 1996) ? En démographie, comme dans la plupart des autres disciplines, l’unité d’observation choisie doit être pertinente pour traiter la question posée. (Lefranc, 1997). Pour guider les politiques publiques, l’Afrique a besoin de statistiques appropriées (Morten, 2013 ; Mesple-Somp, 2013). Au Sénégal, les données collectées concernant le chef de ménage privilégient le « kilifa » et laisse sous silence la notion de ressources. Si on privilégie, par contre, la notion de pourvoyeur de ressources, le profil des chefs de ménage pourrait changer énormément à partir de 60 ans. Est-ce possible de concilier ces deux options ? Faut-il continuer à parler de CM ou bien identifier le ou les principal(aux) contributeur(s) ? En France, depuis le recensement de 1982 l’INSEE ne laisse plus à la discrétion des ménages le choix d’un chef. L’INSEE désigne un représentant statistique sous l’appellation de personne de référence et selon une règle systématique. (Courson, 1982). Est-ce une voie à suivre au Sénégal ? Dans le recensement sénégalais de 1976 (Diop et Rodriguez, 1980), les enquêteurs devaient identifier les différents noyaux

⁸ Quand bien même il y résiderait, comme il est polygame il, est rattaché au ménage de la première épouse.

composant le ménage et relevaient la parenté à partir du CM mais aussi du chef de noyau. Cette formule permettait de mieux positionner les individus les uns par rapport aux autres. Récemment à Dakar, une enquête assez innovante conduite par Philippe De Vreyer (2008) et son équipe approfondit cette piste. Parmi les aspects abordés, ils vont identifier les différentes unités budgétaires qu'un même ménage peut englober, car la répartition des ressources n'est pas égalitaire entre les divers membres du ménage. Ils cherchent également à cerner les différents foyers qui peuvent être rattachés au même « chef de ménage ».

Plutôt que de rester subordonné au chef de ménage désigné par la collecte, il s'agit d'innover et de concevoir de nouveaux marqueurs suivant les objectifs d'analyse fixés. Par exemple, désigner *a posteriori* la personne de référence au sein du ménage en fonction de certaines caractéristiques. Deux ou trois questions supplémentaires devraient permettre l'identification de cette personne de référence et de son rôle. Quand aucune personne présente dans le ménage ne remplit les conditions pour être ce référent, recueillir les caractéristiques de la personne extérieure apte à être cet individu de référence. Les données d'enquête sont rares et il faut veiller à ce que les critères retenus puissent couvrir une grande diversité de demandes de la part des utilisateurs.

Références bibliographiques

- Adjamagbo A., Delaunay V., Lévi P., Ndiaye O., 2006, *Production et sécurité alimentaire : comment les ménages d'une zone rurale du Sénégal gèrent-ils leurs ressources ? Études Rurales*, janvier-juin 2006, n° 177, p. 71-90.
- Adjamagbo A., Antoine P., 2009, *Être femme « autonome » dans les capitales africaines. Les cas de Dakar et Lomé*. in *Du genre et de l'Afrique, Hommage à Thérèse Locoh*, Vallin J. (éditeur), Paris, Ined, p. 305-318.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), 2008, *Résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat (2002)* Rapport national de présentation, 163 p.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), 2013, *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II, 2011)*. Rapport définitif, 191 p.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), et ICF International, 2012, *Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples au Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011*. Calverton, Maryland, USA : ansD et ICF International.
- Courson J.-P., 1982, *Les ménages n'auront plus de chef*, *Économie et statistique*, n° 149, Novembre 1982. INSEE, Paris, p. 47-55.
- De Vreyer P., Lambert S., Safir A., Sylla M. B., 2008, *Pauvreté et structure familiale, pourquoi une nouvelle enquête ?* Stateco n° 102, p. 5-20.
- Diop I., Edmond R., 1980, « Sénégal », in *Recensements africains. Première partie : monographies méthodologiques*, Groupe de Démographie Africaine, Paris, p. 389-415.
- Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), 2002, *Manuel de l'Agent enquêteur, 3^e Recensement Général de la population et de l'habitat*, Ministère de l'Économie et des Finances (Sénégal), Dakar, 62 p.
- Fall A.S., 2007, *Bricoler pour survivre*, Karthala, Paris, 264 p.

- Gastellu J.-M., 1980, *Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, vol. 17, n° 1-2, p. 3-11.
- Golaz V., Antoine P., 2011, Quelles sont les personnes âgées en situation de vulnérabilité ? In : Molmy W., Sajoux M., Nowik L. (eds.) *Vieillesse de la population dans les pays du Sud : famille, conditions de vie, solidarités publiques et privées : état des lieux et perspectives*. Paris, CEPED, 2011, p. 393-412.
- Grenèche G., 1995, *L'amélioration des enquêtes auprès des ménages. La structure familiale dans l'enquête budget consommation du Gabon (93-94)*, Direction générale de la statistique et des études économiques, Libreville, 11 p.
- Hertrich V., Pilon M., 1996, *Aller au-delà du ménage : pour de nouvelles approches démographiques*, Paris, CEPED, 18 p.
- Kone K.S., 2002, *Pauvreté, genre et stratégies de survie des ménages en Côte d'Ivoire*, Université Montesquieu, Bordeaux, Document de travail, 40 p.
- Kuepié M., 2004, *Revenu du chef de ménage et stratégies de survie des ménages pauvres : une comparaison Dakar/ Bamako*, *African Population Studies/Étude de la Population Africaine*, vol. 19, n° 2, Sup. A, p. 85-113.
- Lefranc C., 1997, *Des difficultés et de l'intérêt de la statistique des ménages*. *Statéco* n° 87-88, août-décembre, INSEE, Paris, p. 53-64.
- Mesple-Somps S., 2013, L'Afrique et ses statistiques, *La vie des idées*, 4 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances (Burkina Faso), 2009, *Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-2006), Analyse des résultats définitifs, thème 10 : ménages et habitations*, Ouagadougou, 176 p.
- Morten J., 2013, *Poor numbers. How we are misled by African development statistics and what to do about it*, Ithaca and London, Cornell University Press, 187 p.
- Posel D., 2001, *Who are the heads of household, what do they do, and is the concept of headship useful ? An analysis of headship in South Africa*, *Development Southern Africa*, vol. 18, n° 5, p. 651-670.
- Randall S., Coast E., Compaore N., Antoine P., 2013, *The power of the interviewer : qualitative perspective on African survey data collection*. *Demographic Research*, 28, p. 763-792.
- Randall S., Coast E., Leone T., 2011, *Cultural constructions of the concept of household in sample surveys*, *Population studies*, vol. 65 n° 2, p. 217-229.
- Ruggles S., Misty H., 2008, *Intergenerational co-residence in developing countries*, *Population & Development Review*, vol. 34 n° 2, p. 253-281.
- Van de Walle E. (éd), 2006, *African households. Censuses and Surveys*, Sharpe, New York, 247 p.